Broch.
6270

6270

GUIDE DU COLON

PROVINCE DE QUÉBEC

JE ME SOUVIENS

REGION

DE

TEMISCAMINGUE et de L'ABITIBI

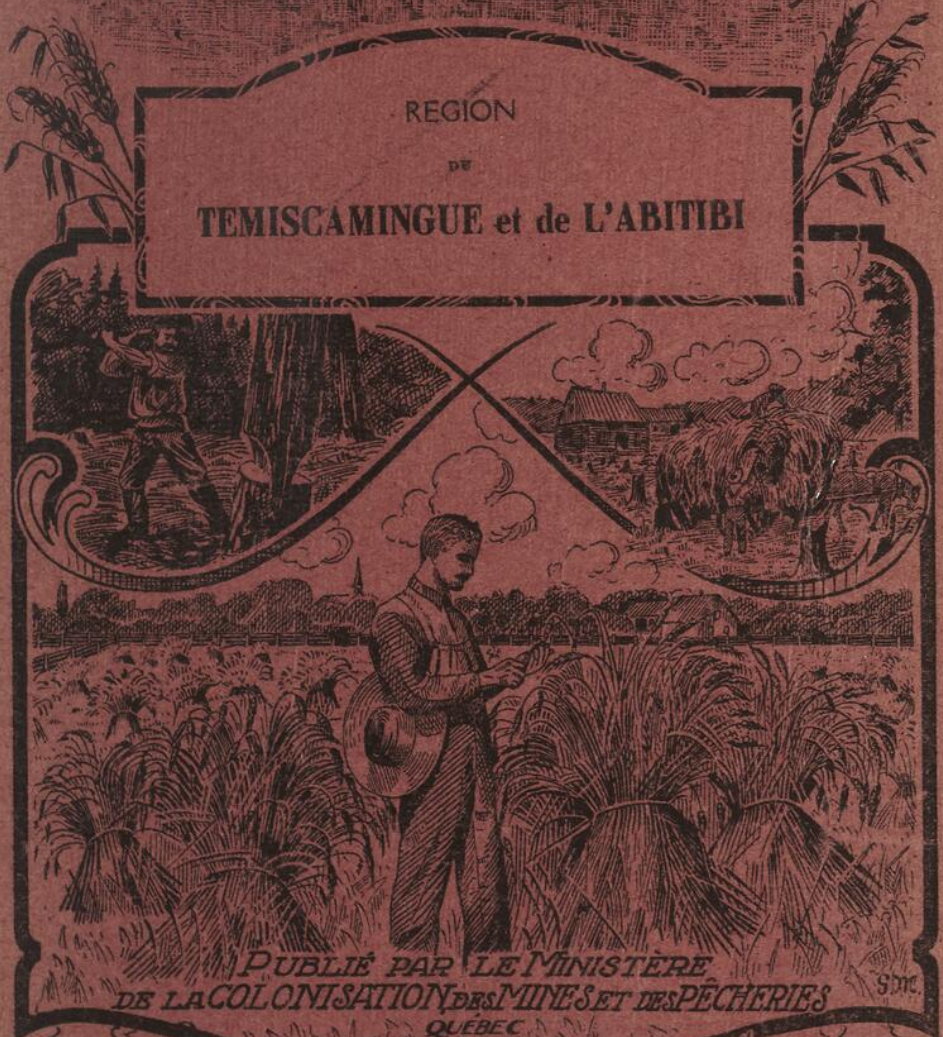

PUBLIÉ PAR LE MINISTÈRE
DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES
QUÉBEC

6270

Province de Québec

Guide du Colon

Une des plus grandes figures qu'offre l'histoire du Nouveau-Monde, apres la sublime figure du missionnaire, c'est, a mon avis, celle du pionnier canadien.

L'abbe R. Casgrain.

Région du Témiscamingue et de l'Abitibi

Préparé sous l'autorité de
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

QUÉBEC

Ce volume n'est plus la propriété de
la Bibliothèque de l'Université Laval
BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ LAVAL

LES REGIONS DU TEMISCAMINGUE ET DE L'ABITIBI

LE TÉMISCAMINGUE

La province de Québec possède un grand nombre de régions qui méritent d'attirer l'attention des futurs colons ; mais elle n'en possède point de plus attrayante que celle du Témiscamingue, par la beauté de ses paysages, la profusion de ses cours d'eau, ni de plus remarquable au point de vue de la fertilité du sol et des facilités d'établissement.

Parcourant récemment le comté de Témiscamingue, l'honorable M. J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, était saisi d'admiration devant le prodigieux développement qui s'y est déjà accompli, et déclarait qu'il était convaincu que cette région était destinée à devenir un centre agricole de tout premier ordre, quand toutes les terres disponibles seront occupées par des colons.

La partie du Témiscamingue ouverte à la colonisation offre environ 3,500,000 acres de terre en grande partie propre à la culture. Les cantons défrichés ou en voie de l'être sont les suivants : Duhamel, Fabre, Mazenod, Laverlochère, Latulipe, Gaboury, Baby, Nédelec, Guérin et Laperrière, en attendant que les cantons situés au nord de la rivière des Quinze soient ouverts à la colonisation par des routes et voies fluviales, etc.

Sol et Climat

Le territoire de cette région, assez escarpé sur les bords du lac, devient de plus en plus uni à mesure que l'on pénètre à l'intérieur du pays. Les petites montagnes qui percent ça et là sont entrecoupées de riches vallons offrant les plus grands avantages à l'agriculture.

Le défrichement dans le Témiscamingue, de même que dans l'Abitibi, est relativement facile ; la nature argileuse du terrain fait que les arbres ont des racines peu profondes.

Le sol, généralement, très fertile, pousse toutes les céréales. Nulle part, dans la province de Québec, le foin y pousse mieux et plus beau. Les pâturages sont excellents et nullement affectés par la sécheresse.

L'air est sain et pur. Le voisinage des lacs Témiscamingue, des Quinze et Expanse, qui baignent ce beau et vaste territoire à l'ouest et au nord, tempère l'atmosphère et rend la température favorable à la végétation.

Moyens de transport

Pour aller dans la région du Témiscamingue, on se rend de Montréal à Mattawa, par le chemin de fer du Pacifique Canadien. De là, par l'embranchement de Kippewa, on se rend en été, jusqu'au pied du lac Témiscamingue. Le chemin de fer fait raccordement en cet endroit avec les bateaux de la compagnie de navigation du Lac Témiscamingue.

On peut aussi atteindre la région du Témiscamingue en se rendant de Montréal à North Bay par les chemins de fer du Canadien Pacifique et du Grand-Tronc et, de là, à Haileybury par le chemin de fer "Témiscamingue & Northern Ontario." De Haileybury le voyageur traverse le Lac Témiscamingue à Ville-Marie, à Saint-Bruno-de-Guigues et à Témiscamingue-Nord. Ce dernier trajet est généralement celui suivi durant la saison d'hiver.

La région de l'Abitibi est traversée dans toute sa largeur par le chemin de fer Transcontinental, qui relie l'Est et l'Ouest du Canada. Cette région est pourvue de grands chemins de colonisation, et, chaque année, le gouvernement fait construire de nouvelles routes, au fur et à mesure qu'elles sont nécessaires.

L'ABITIBI

La région de l'Abitibi ouverte à la colonisation, en 1912, compte maintenant une population d'au delà de 14,000 âmes. Un changement profond s'est opéré dans cette région. La forêt à fait place à de beaux champs de foin, de blé et d'avoine, des paroisses florissantes s'échelonnent le long du chemin de fer, sur une distance de 120 milles, de Senneterre à La Reine. Déjà une nouvelle rangée de paroisses se dessinent en arrière de celles établies le long du chemin de fer. De belles routes relient les villages les uns aux autres. On s'y promène en automobile, avec autant de facilité que sur les grands chemins macadamisés du reste de la province.

C'est dire que le colon qui va s'établir aujourd'hui dans l'Abitibi, n'arrive plus dans une région inhabitée comme autrefois ; il trouve là tout ce dont il a besoin pour s'installer. Quant à la bonne terre, la liste des lots encore disponibles, que nous donnons ci-après, démontre amplement qu'elle ne manque pas. Parmi ces lots, les uns sont encore boisés, les autres sont situés dans des brulés, etc ; sur ces derniers le feu en certains endroits a consumé jusqu'aux racines mêmes des arbres. Ce sont des terrains tout prêts à la culture, le colon n'a qu'à y mettre la charrue. Quant aux lots boisés le défrichement s'y fait avec une grande facilité. Qu'il s'agisse de lots boisés ou de lots dont le bois a été brulé, le colon n'a donc que l'embarras du choix, et c'est lui-même qui fait ce choix. La seule chose qu'on exige de lui, c'est qu'il se choisisse un lot voisin de ceux qui sont déjà occupés, et qu'il s'empresse de commencer les défrichements requis par la loi, lorsqu'il aura reçu de l'agent des terres, le billet de location. On trouvera à la fin de cette brochure, les conditions de la vente des lots, que l'on voudra bien étudier et se faire expliquer, au besoin.

L'organisation religieuse, municipale et scolaire dans l'Abitibi est parfaite ; quinze paroisses ont maintenant des curés résidents ; il y a de belles écoles pour les garçons et les filles,

dans les villages. A Amos, à Macamic, à La Sarre et à La Reine, ces écoles sont sous la direction des sœurs de l'Assomption de Nicolet.

Dans les rangs, les écoles sont installées aussitôt que les colons sont établis en nombre suffisant pour pourvoir à leur bon fonctionnement.

En somme, l'Abitibi a déjà l'aspect des autres parties de la province ; elle est tout de même et restera encore longtemps une de nos meilleures régions de colonisation. Dans quelques années les derniers établissements de colonisation de l'Abitibi auront atteint les confins du Témiscamingue québecois.

C'est encore là une région dont l'avenir s'annonce sous de brillants aspects. Le chemin de fer qui la traversera bientôt permettra aux colons d'atteindre sans difficultés les cantons qui entourent le lac des Quinze et le lac Expanse, et d'ouvrir à la civilisation un territoire beaucoup plus vaste que celui qui est présentement habité. C'est ainsi que les deux régions de l'Abitibi et du Témiscamingue, se réuniront pour ne former plus tard qu'un seul tout. C'est donc sans crainte que l'on peut se diriger de ce côté. Des milliers et des milliers de personnes peuvent trouver à se placer dans cet immense territoire, et les braves qui auront le courage d'aller s'y établir ne le regretteront certainement pas.

LOTS DISPONIBLES

En vertu de la loi adoptée à la dernière session de la Législature, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a le pouvoir de transporter au Ministre de la Colonisation, pour être cédées aux colons, toutes les terres publiques qui peuvent être classées dans la catégorie des terres propres à la culture.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, c'est-à-dire depuis le 19 mars 1921, au-delà de 10,000 lots propres à la culture ont été ainsi transportés au Ministre de la Colonisation.

Ces lots, qui se trouvent actuellement à la disposition des colons, sont situés dans toutes nos régions de colonisation.

Le présent fascicule indique la liste des lots qui peuvent être incessamment livrés au défrichement dans les régions du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Pour l'achat de ces lots, s'adresser à l'honorable J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

Avis important

Le colon qui choisit un lot, devra cependant, avant d'en faire la demande au Ministère de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, écrire à l'Agent des Terres de la région où se trouve ce lot, pour savoir de lui si ce terrain est encore disponible. On comprend facilement que les listes de lots comprises dans le présent fascicule étant complètes au moment de leur préparation peuvent ne plus l'être dans un mois, dans deux mois, etc

LA COLONISATION DANS LE TÉMISCAMINGUE ET L'ABITIBI

Des milliers de lots mis à la disposition des colons

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Division No 1

Saint-Edouard-de-Fabre. (B. de P. "Fabre.") Dioc. de Haileybury. Fondé en 1908. Comprend partie des cantons de Fabre et de Mazenod. Population : 625 âmes.

Lots disponibles dans le canton de Fabre.

Rang II—Lot 60.
" VI N.—Lots ½ est de 1, ½ nord de 2, ½ nord de 3.
" VI S.—Lot 10.
" VII N.—Lot ½ sud de 8, ½ nord de 16.
" VIII N.—Lots 8, 16.
" VIII S.—Lots ½ sud de 1, 2, 4, 6, 7.
" IX—Lot ½ ouest de 6.

Saint-Gabriel-de-Guerin. (B. de P. "Lallemant.") Dioc. de Haileybury. Comprend partie du canton de Guérin. Fondé en 1912. Population : 480 âmes.

Lots disponibles dans le canton Guerin.

Rang I—Lots 11, 12, 13, 14, 15, 36, 38, 39, 45, 53 à 60 incl.
" II—Lots 9, 13 à 17 incl., 57 à 60 incl., 40, ½ ouest de 12, ½ ouest de 11.
" III—Lots 1 à 6 incl., 9, 10, 18, 19, 20, 21 à 28 incl., 51 à 54 incl.
" IV—Lots 1 à 12 incl., 19 à 29 incl., 30, 31.
" V—Lots 1 à 19 incl., 22, 38 à 41 incl., 55.
" VI—Lots 26 à 31 incl., 43 à 50 incl.

Saint-Isidore-de-Laverlochère. (B. de P. "Laverlochère.") Dioc. de Haileybury. Fondé en 1909. Com-

prend partie des cantons de Guigues, Baby et de Laverlochère. Population : 580 âmes.

Saint-Eugène-de-Guigues. Dioc. de Haileybury. Fondé en 1911. Comprend partie des cantons de Guigues et de Baby. Population : 500 âmes.

Lots disponibles dans le canton Baby.

Rangs I—Lots 12, 22, ½ est de 46 et 47, ½ est de 48 et 49.
" VIII—Lots 4, 5, 7, 9, 10 à 29 incl.
" IX—Lots 7, 8, 11, à 22 incl.
" X—Lots 2, 3, 4, 5, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.

Lots disponibles dans le canton de Guigues.

Rangs II—Lot ½ sud de 24.
" III—Lots 39, 40 à 43 incl.
" VII—Lot ouest de 51.

Saint-Placide. (B. de P. "Béarn.")—Dioc. de Haileybury. Fondé en 1900. Comprend la partie Sud du canton de Laverlochère et partie des cantons de Fabre et de Laperrière. —Population : 560 âmes.

Latulipe. (Saint-Antoine-Abbé). Mission desservie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Dioc. de Haileybury. Fondé en 1910. Comprend partie du canton de Latulipe et Gaboury. Population : 200 âmes.

Notre-Dame-du-Mont-Carmel. (B. de P. "Fugèreville.") Dioc. de Haileybury. Comprend partie des cantons de Laverlochère et Baby. Population : 450 âmes.

Lots disponibles dans le canton Laverlochère.

Rangs II—Lots 49 à 52 incl.
" III—Lots 1, 6 à 12 incl., 14 à 17 incl., 26 à 34 incl., ¾ est de 35, 49, 50.
Rangs I—Lots ¾ nord de 1, 2 à 9 incl., tiers nord de 11, 12 à 25 incl.

Lots disponibles dans le canton Laperrière.

" II—Lots ¼ nord de 1, ¾ sud de 2, 3 à 7 incl., tiers sud de 8, deux tiers sud de 10, tiers sud de 11, tiers sud de 12 et 13, 14 à 25 incl.
" III—Lots 1 à 25 icl.

Lots disponibles dans le canton Latulipe.

Rangs I—Lots 8 à 11 incl., 13 à 20 incl.
" II—Lots 15 à 20 incl.
" IV—Lots 15 à 26 incl., 35, 36, 42, 43.
" V—Lots 27, 28, 40 à 44 incl.
" VI—Lots 17, 30, 32.
" VII—Lots 15, 16, 17, 18, nord de 22.
" VIII—Lots 18, nord de 19, 28 à 33, 37 à 46 incl.
" IX—Lots 29 à 46 incl.

Lots disponibles dans le can on Gaboury.

Rangs I—Lots 14, 15, 16, 28, 29, 34, 35, 36, 37.
" II—Lots 14 à 32 incl.

COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Division No 2

REGION DE L'ABITIBI

Amos. (Sainte-Thérèse) Dioc. de Haileybury. Fondé en 1913. Comprend partie des cantons de Figuery et de Dalquier. Outre le village d'Amos, deux municipalités ont été érigées : municipalité de la partie Ouest des cantons de Dalquier et de Figuery, 1917, et la municipalité de la partie Est des cantons de Figuery et de Dalquier, en 1918. Population : 1400 âmes : village 695 ; paroisse 705. On y trouve une église, un couvent, des écoles, des moulins, deux banques, etc.

Figuery. (Saint-Marc). Dioc. de Haileybury. Mission fondée en 1918. Desserte de Saint-Luc de LaMotte. Population : 376 âmes. Comprend partie sud-Est du canton de Figuery.

Harricana. (Saint-Mathias). Dioc. de Haileybury. Mission desservie de LaMotte. Comprend la partie Sud-Ouest du canton de Figuery. Population : 243 âmes.

Lots disponibles dans le canton de Dalquier.

Rangs	I—Lots 11, 12, 13, 14, ½ N. de 15, ½ N. de 16,21 à 24,40 à 52 inclus. ⅓ S. de 53 et 54, 55, 56, 58.
"	II—Lots 21, 24, 25, 2-5 N. de 36, 37, 38, ½ S. de 39, 41, 42, 43, ⅔ de 44, 52, 53, 54, 55, 56, 60, ⅓ N. de 61, ½ N. de 62.
"	III—Lots 1 à 10 incl., et 11 à 39 incl.
"	IV—Lots 1 à 25 incl. et 26 à 34 incl.
"	V—Lots 10 à 37 incl.
"	VI—Lots 8 à 38 incl.
"	VII—Lots 1 à 58 incl.
"	VIII—Lots 1 à 60 incl.
"	IX—Lots 1 à 44 incl. et 50 à 61 incl.
"	X—Lots 1 à 44 incl. et 50 à 60 incl.

Lots disponibles dans le canton de Figuery.

Rangs I—Lots 17 à 33 incl., ½ sud du lot 37, lots 38, 58 à 64 incl.
" II—Lots 13, 14, 15, 16, 17, 24, 25, 52, 61, 62, 63, 64.
" III—Partie nord-ouest du lot 27, partie nord du lot 32.
" IV—Lots 33, 61, 63.
" V—Lots 13, 14, 15, 16, 49, 56, 57.
" VI—Lots 10 à 16 incl., partie nord du lot 50, ½ est du lot 51, partie sud du lot 63.
" VII—Lots 10 à 15 incl.
" VIII—Lots 10 à 14 incl.
" IX—Partie nord du lot 61, lots 62, 63, partie nord du lot 64.
" X—Lots ½ nord du lot 53, ½ nord du lot 54, ½ nord du lot 56, ½ nord du lot 57, ½ nord du lot 58, ½ nord du lot 59, lot 62.

Au nord de Sainte-Thérèse d'Amos se trouve le canton de Béarn, dont une partie vient d'être livrée à la colonisation.

Lots disponibles dans le canton de Bearn.

Tous les lots du dit canton.

Barraute. (Saint-Jacques-le-Majeur). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1920. Comprend partie des cantons de Barraute et de Fiedmont. Cette paroisse est comprise dans la municipalité des cantons de Barraute et de Fiedmont, érigée en 1918. Population : 625 âmes.

Au nord du canton de Barraute se trouve le canton de La Morandière, qui vient d'être ouvert à la colonisation.

Lots disponibles dans le canton de Fiedmont.

Rangs V—Lots 25 à 50 incl.
" VI—Lots 25, 26, 29, 40, 49, 50.
" VII—Lots 26, 44, 47, 48, 49, 50.
" VIII—Lots 17 à 27 incl., 30, 31, 48.
" IX—Lots 17 à 30 incl., 33, 49.
" X—Lots 17 à 25 incl., 30.

Lots disponibles dans le canton de Barraute.

Rangs I—Lots 21 à 23 incl., partie nord-est du T.C.R. du lot 33, lots 41, 42, 43, 44, 48, 49.
" II—Partie nord-est du lot 22, lots 23, 24, 25.
" III—Lots 17, 18, partie nord du lot 19, partie sud du lot 21, lots 27, 50.
" IV—Lots 9 à 15 incl., 28, 29, 39, 51 à 62 incl.
" V—Lots 9 à 15 incl., 29, 33 à 38 incl., 41, 42, 47 à 56 incl.
" VI—Lots 6 à 31 incl., ¾ sud du lot 33, ¾ sud du lot 34, ¾ sud du lot 35, lots 40 à 54 incl.
" VII—Lots 6 à 32 incl., ¾ nord du lot 33, ¾ nord du lot 34, ¾ nord du lot 35, partie nord du lot 36, coin nord-ouest du lot 39, lots 40 à 56 incl.
" VIII—Lots 6 à 56 incl.
" IX—Lots 6 à 60 incl.

Lots disponibles dans le canton de La Morandière.

Rangs I—Lots 1 à 62 incl.
" II—Lots 1 à 35 incl., 38 à 62 incl.
" III—Lots 1 à 35 incl., 42, 43, 45 à 62 incl.
" IV—Lots 1 à 30 incl., 44 à 51 incl., partie sud du lot 52, lots 53, 54, partie nord du lot 55, lots 56 à 62 incl.
" V—Lots 1 à 22 incl., 24 à 30 incl., 34 à 62 incl.
" VI—Lots 1 à 36 incl., 43, 47, 48, 49, 53, 54, 56 à 62 incl.
" VII—Lots 1 à 34 incl., 37, 38, 40, 45, 51, 61, 62.
" VIII—Lots 1 à 36 incl., 40, 41, 44, 45, 58 à 62 incl.
" IX—Lots 1 à 25 incl., 27 à 37 incl., 46 à 53 incl., 55 à 62 incl.
" X—Lots 1 à 62 incl.

Goulet. (Sainte-Cécile). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1918. Paroisse comprise dans la municipalité des cantons de Courville et de Carpentier. Population : 554 âmes.

Lots disponibles dans le canton de Carpentier.

Rangs I—Lots 14 à 32 incl., moitié de partie nord du lot 59, moitié de partie nord du lot 60, moitié indivise du lot 61.
" II—Lots 14 à 28 incl., lots 52, 57 à 62 incl.
" III—Lots 14 à 24 incl., 44 à 52 incl., 55 à 59 incl.
" IV—Lots 48 à 58 incl.
" V—Lots 52 à 58 incl.
" VI—Lots 18 à 30 incl.

Lots disponibles dans le canton de Courville.

" VII—Lots 1 à 24 incl.
" VIII—Lots 1 à 25 incl., partie ouest du lot 57, coin nord-ouest du lot 58, partie sud-est du lot 58.
" IX—Lots 24 à 28 incl., 30, 51, partie sud de partie nord du lot 57, partie nord de partie nord du lot 57, partie sud du lot 57.
" X—Lots 15, 16, 24, 25, 26, 58.

Lamotte. (Saint-Luc). Municipalité du canton de Lamotte, partie Ouest. Fondé en 1918. La paroisse comprend partie des cantons de Lamotte et de Malartic. Population : 376 âmes.

Lots disponibles dans le canton de La Motte.

Rangs I—Lots 1 à 15 incl., 17, 21, 23.
" II—Lots 1 à 19 incl., 21, 22, 23, 24.
" III—Lots 1 à 14 incl., 16, 17, ½ sud du lot 23, lot 24, ½ sud du lot 25, lots 50, 51, 52, 53, 54, 55.
" IV—Lots 1 à 14 incl., 16, 17, ½ nord du lot 23, lots 33, 41, 47, 50 à 55 incl.

Landrienne. (Saint-Barnabé). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1918. Comprend la municipalité du canton de Landrienne. Population : 502 âmes. La paroisse comprend le canton de Landrienne et une partie du canton de Duverny.

Lots disponibles dans le canton de Landrienne.

Rangs I—Lots 1 à 27 incl.
" II—Lots 1 à 27 incl.
" III—Lots 6 à 15 incl., 19 à 24 incl.
" IV—Lots 22, 23, 24, 25, 26.
" V—Lots 5, 6, 21 à 35 incl.
" VI—Lots 3, 17, 29, 32, 33, 35.
" VII—Lot 7.
" IX—Partie nord du lot 12, partie nord du lot 14, lots 26, 35, 36.
" X—Lots 32, 33, 34, 35, 36.

Lots disponibles dans le canton de Duverny.

Rangs I—Les lots 8 à 15 incl.
" IV—Les lots 1 à 7 incl.
" V—Les lots 1 à 9 incl.
" VI—Les lots 1 à 9 incl.
" VII—Les lots 1 à 15 incl.
" VIII—Les lots 1 à 7 incl.
" IX—Les lots 1 à 15 incl.
" X—Les lots 1 à 15 incl.

La Reine. (Saint-Philippe). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1917. Cette paroisse comprend la municipalité de la partie Ouest des cantons de Demeloizes et La Reine, érigée en 1917. Population : 1145.

Dupuy. (Saint-Jacques-le-Mineur). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1919. Cette paroisse est comprise dans la municipalité de la partie Est des cantons de La Reine et de Demeloizes, érigée en 1918. Population : 1027 âmes.

Lots disponibles dans le canton de La Reine.

Rangs I—Lots 20 à 62 incl.
" II—Lots 3, 4, partie sud du lot 5, lots 41 à 62 incl.
" III—Lots 44 à 62 incl.
" IV—Lots 9, 10, 11, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 54, 57, 58, 59, 61, 62.
" V—Lots 37, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 60.
" VI—Lots 15, 24, 25, 31, 32.
" VII—Lots 23, 31, 32.
" VIII—Partie nord du lot 3.
" IX—Lots 21, 22, 59.
" X—Parties nord et est du lot 4, lots 17, 56, 59.

Lots disponibles dans le canton de Demeloises.

Rangs I—Lots 12, 36, 37.
" II—Lots 23 à 28 incl., 30 à 40 incl., 44, 57, 59, 60, 61, 62.
" III—Lots 25 à 47 inc., 49, 59, 60, 61, 62.
" IV—Lots 8, partie nord de partie nord du lot 9, lots 15, 20, 22 à 30 incl., 44 à 54 incl., 56, 57.
" V—Lots 24 à 30 incl.

La Sarre. (Saint-André). Dioc. de Haileybury. Paroisse comprise dans la municipalité du canton de La Sarre. Fondé en 1917. Population : 1,560 âmes. On y trouve une église un couvent, des écoles, etc.

Au nord du canton de La Sarre, se trouve le canton de Clermont, où il y a de la colonisation à faire.

Lots disponibles dans le canton de La Sarre.

Rangs II—Lots 1, 2, 4, 6, 7, partie sud-ouest du lot 18, lots 48, 62.
" III—Lots 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 25.
" IV—Lots 1, 2, 8, 10, 11, 12, 13, partie sud-est du lot 23.
" V—Lot 7.
" VI—Deux tiers nord du lot 20, lots 23, 59, 60.
" VII—Partie nord du lot 19, partie sud du lot 19, partie nord-est du lot 20, lot 52.
" VIII—Lots 31, 39, 43, 45, 46, 47, 54, 55, 56, 57, 61.
" IX—Lots 17, 18, 21, 22, ¼ nord du lot 23, ½ nord du lot 24, partie nord-est du lot 36, ½ ouest de partie sud du lot 39, ½ nord du lot 41, ½ nord du lot 42, ½ nord du lot 43, ½ nord du lot 44, lots 54 à 60 incl., 62.
" X—Lots 1, 4, 5, 8, 11, 12, 15, 17, ¼ sud du lot 22, partie sud-est du lot 23, ¼ sud de la partie nord-ouest du lot 23, partie sud du lot 24.

Lots disponibles dans le canton de Clermont.

Rangs I—Lots 1 à 7 incl., 13 à 18 incl., 49 à 56 incl.
" II—Lots 1 à 9 incl., 15, 16, 17, 20, 21, 25, 34, 35, 36, 41, 42, 43, 54 à 62 incl.
" III—Lots 1 à 17 incl., 19, 23, 24, 25, 31, à 62 incl.
" IV—Lots 1 à 30 incl. 38 à 62 incl.
" V—Lots 1 à 22 incl., 37 à 62 incl.
" VI—Lots 1 à 22 incl., 25 à 30 incl., 39 à 62 incl.
" VII—Lots 1 à 32 incl., 43 à 62 incl.
" VIII—Lots 1 à 36 incl., 39 à 62 incl.
" IX—Lots 1 à 31 incl., 41 à 62 incl.
" X—Lots 1 à 30 incl., 39 à 62 incl.

Macamic. (Saint-Jean-l'Evangéliste). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1916. La paroisse est comprise dans la municipalité des cantons de Royal-Roussillon et de Poula-

ries, érigée en 1918. Population : 2,050 âmes. On y trouve une église, un pensionnat, des écoles, etc.

Au nord du canton de Royal-Roussillon, se trouve le canton de Chazel, qui vient d'être ouvert à la colonisation.

Lots disponibles dans le canton de Royal-Roussillon.

Rangs I—Lots 30, 47 à 54 incl.
" III—Lot 37.
" IV—Partie nord du lot 42.
" V—Lots 54, 58, 60.
" VI—Lots 12, 14, 56, 57, 58, 59.
" VII—Lots ½ est du lot 3, ½ ouest du lot 4, ½ est du lot 5, ½ ouest du lot 6, ½ est du lot 8, lot 9, ½ ouest du lot 10, lots 30, 40, 41.
" VIII—Lot 43.
" IX—Lot 5, partie nord-ouest du lot 19, lot 33, partie sud du lot 34, ½ nord du lot 51, lot 55.
" X—Partie sud du lot 5, partie sud du lot 6, partie sud du lot 7, lot 8, partie nord du lot 9, lots 50 à 62 incl.

Lots disponibles dans le canton de Poularies.

Rangs IV—Les lots 1 à 31 incl.
" V—Les lots 1 à 62 incl.
" VI—Lots 7 à 13 incl., 44 à 51 incl., partie sud du lot 52, lot 54.
" VII—Lots 9 à 16 incl., partie nord du lot 43, lot 51.
" VIII—Lots 38, 39, 43, 44, 45.
" IX—Lots 37 à 45 incl.
" X—Lot 39.

Lots disponibles dans le canton de Chazel.

Rangs I—Lots 44 à 62 incl.
" II—Lots 1 à 9 incl., 13, 14, 21 à 25 incl., 38, 39, 40, 41, 61, 62.
" III—Lots 1 à 9 incl., 12 à 17 incl., 31 à 40 incl.
" IV—Lots 1 à 17 incl.
" V—Lots 1 à 5 incl., 23, 24, 25, 26.
" VI—Lots 1 à 33 incl.
" VII—Lots 1 à 38 incl.
" VIII—Lots 1 à 45 incl.
" IX—Lots 1 à 50 incl.
" X—Lots 28 à 62 incl.

Privat. (Saint-Pierre). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1915. La paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Privat, érigée en 1919. Population : 860.

Authier. (Saint-Judes). Dioc. de Haileybury. Cette paroisse comprend partie des cantons de Languedoc, de Privat, de Royal-Roussillon et de Poularies. Elle est comprise dans la municipalité d'Authier, érigée en 1918. Population : 392 âmes.

Au nord du canton de Languedoc, se trouve le canton de Disson qui vient d'être ouvert à la colonisation.

Lots disponibles dans le canton de Privat.

Rang I—Lots 1 à 21 incl., lot 24, partie nord du lot 30, lots 33, 34, 37, ½ ouest du lot 38, lots 40 à 46 incl., 48, 49, partie sud-ouest du lot 51, lots 52, 53 et 54.
" II—Lots 1 à 5 incl., 21, 23, 24, 25, 26, 31, ½ nord du lot 32, ½ nord du lot 33, lots 35, 36, 40, 41, 42, 43, 44.
" III—Lots 39, 41, 46, partie nord du lot 53, lot 54.
" IV—Lots 28, 38, 41 à 50 incl.
" V—Lots 1 à 25 incl., 27, partie sud du lot 30, lots 36, 37, 38, 45, 46.
" VI—Lots 1 à 19 incl., 22, 37, partie sud du lot 48, partie ouest du lot 49, lot 54.
" VII—Lots 48 à 53 incl., 60, 61.
" VIII—Lots 1 à 17 incl., partie nord du lot 21, lots 27, 29, 33, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 62.
" IX—Lots 1 à 16 incl., 19, 20, 21, 23, 27 à 39 incl., 41 à 62 incl.
" X—Lots 20, 21, 26, 28 à 52 incl., 54 à 62 incl.

Lots disponibles dans le canton de Languedoc.

Rang I—Lots 22, 25 à 39 incl.
" II—Lots 15 à 22 incl., 25 à 34 incl., 36, 37, 38, 39.
" III—Lots 3 à 7 incl., 9, 10, 13 à 22 incl., 24 à 31 incl., 33, 37, 39, 40, 41, 49 à 62 incl.
" IV—Lots 10, 11, 12, 17 à 62 incl.
" V—Lots 9, 11, 12, 14 à 62 incl.
" VI—Lots 2, 12, 14 à 23 incl., 32 à 50 incl., 54 à 62 incl.
" VII—Lots 5, 7, 13 à 22 incl., 37 à 62 incl.
" VIII—Lots 15 à 22 incl., 28 à 59 incl.
" IX—Lots 9, 10, 11, 19, 25, 26, 27, 28, 29, 31 à 62 incl.
" X—Lots 2 à 16 incl., 24, 26 à 62 incl.

Lots disponibles dans le canton de Disson.

Rang I—Lots 1, 2, 3, 8 à 62 incl.
" II—Lots 1, 2, 3, 14 à 62 incl.
" III—Lots 1, 13 à 62 incl.
" IV—Lots 11 à 17 incl., 22 à 62 incl.
" V—Lots 12 à 18 incl., 24 à 62 incl.

Senneterre. (Saint-Paul). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1918. Le nom de la station du chemin de fer est "Nottaway", désignée autrefois sous le nom de Rivière Bell. La paroisse comprend la municipalité de la partie Ouest du canton de Senneterre, érigée en 1919, et le canton de Montgay. Population : 530 âmes.

Lots disponibles dans le canton de Senneterre.

Rang I—Lots 11, 12.
" II—Lots 1 à 6 incl., 10, 11, 15, 18 à 62 incl.
" III—Lots 1 à 10 incl., deux tiers nord du lot 12, lot 13, un cinquième ouest du lot 20, lots 21, 22, 28 à 62 incl.
" IV—Lots 1 à 10 incl., ¼ ouest du lot 23, ¼ ouest du lot 24, lots 29 à 60 incl.
" V—Lots 1 à 9 incl., 15, ¼ est du lot 18, lot 19, ¼ ouest du lot 24, ¼ ouest du lot 25, lots 29 à 35 incl., 38, 42 à 62 incl.
" VI—Lots 1 à 12 incl., 14, 15, ½ nord du lot 17, ½ nord du lot 18, trois cinquièmes ouest du lot 25, lot 32, ½ ouest de partie nord du lot 37, partie sud du lot 37, partie sud du lot 38, partie sud-ouest du lot 42, lots 43 à 62 incl.
" VII—Lots 4, ½ nord du lot 40, ½ nord du lot 41, lots 46 à 62 incl.
" VIII—Lots 7, 8, 9, ½ est du lot 29, ½ sud du lot 35, lots 36, 42 à 62 incl.
" IX—Lots 26, 27, ½ ouest de ½ nord du lot 29, ½ sud du lot 30, lots 44 à 62 incl.
" X—Lots 20 à 28 incl., 32, 33, 45, 50 à 62 incl.

Villemontel. (Saint-Simon). Dioc. de Haileybury. Fondé en 1919. La paroisse est comprise dans la municipalité de Trécesson, érigée en 1918, qui comprend aujourd'hui partie des cantons de Villemontel et de Launay et le canton de Trécesson. Population : 765 âmes.

BIBLIOTHÈQUE BROCHURES UNIVERSITÉ LAVAL

Au nord du canton de Trécesson, se trouve le canton de Berry, qui vient d'être ouvert à la colonisation

La Ferme. Au Sud des cantons de Trécesson et de Dalquier, non loin du lac Spirit, se trouve une ferme expérimentale autour de laquelle s'est groupé un certain nombre de colons. Population : 71.

Cette localité est connue sous le nom de "La Ferme". Le curé d'Amos visite régulièrement cette mission.

Lots disponibles dans le canton de Trécesson.

Rang I—Lots 1 à 40 incl. et 55 à 62 incl.
" II—Lots 1 à 27 incl. et 46 à 62 incl.
" III—Lots 1 à 62 incl.
" IV—Lots 1 à 62 incl.
" V—Lots 1 à 34 incl., et 45 à 62 incl.
" VI—Lots 1 à 31 incl., et 46 à 62 incl.
" VII—Lots 1 à 24 incl., et 37 à 62 incl.
" VIII—Lots 1 à 14 incl. et 29 à 62 incl.
" IX—Lots 23 à 62 incl.
" X—Lots 23 à 62 incl.

Lots disponibles dans le canton de Launay.

Rang III—Lots 40, 41, 42, 43, 44, partie sud du lot 50, lots 51 à 58 incl.
" IV—Lot 40.
" V—Lots 2 à 15 incl., partie nord du lot 41.
" VI—Lots 2 à 7 incl., 10, 12, 13, 14, 15, 40 à 56 incl., 60.
" VII—Lots 3 à 15 incl.
" VIII—Lots 1 à 15 incl.

Lots disponibles dans le canton de Berry.

Rang I—½ Nord des lots 1, 2, 3, 4 et 5, les lots 27 à 62 incl.
" II—Les lots 1 à 8 incl. ½ Nord des lots 9, 10, 11, les lots 26 à 62 incl.

Remarque importante

Il n'est pas dans l'intérêt, bien entendu, de la colonisation que tous ces lots soient vendus indirstinctement et sans méthode. Au contraire, c'est l'intention du département de ne

disposer des lots les plus éloignés que le jour où les plus rapprochés seront sous billet de location. Ajoutons qu'un certain nombre des lots mentionnés plus haut pourraient bien avoir été vendus au moment où le colon fait son choix.

A qui s'adresser

Si le colon avant de choisir un lot, désire avoir un conseil judicieux et désintéressé, sur le canton où il lui sera le plus avantageux d'aller s'établir, nous l'aviserions de s'adresser, soit personnellement, soit par correspondance, au missionnaire colonisateur des régions du Témiscamingue et de l'Abitibi : Monsieur l'abbé Ivanhœ Caron, Département de la Colonisation, Parlement, Québec, P. Q.

Agents des Terres

Lorsque le colon a fait le choix du canton dans lequel il a l'intention de s'établir, il devra s'adresser, pour l'achat de son lot, à l'Agent des Terres. Voici les adresses des deux agents du comté de Témiscamingue et de l'Abitibi.

M. Albert Guay, N. P. Ville-Marie, comté de Témiscamingue. Cette agence comprend tous les cantons situés dans le comté de Témiscamingue, division No 1.

M. Hector Authier. Amos. Comté de Témiscamingue, P. Q. Cette agence comprend tous les cantons de la région de l'Abitibi.

Brochures, cartes et renseignements

Tous les colons ou aspirants-colons qui désirent avoir des brochures, des cartes ou des renseignements quelconques sur le Témiscamingue, ou sur toute autre région de la province de Québec, sont priés d'écrire au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, où leurs demandes recevront une attention immédiate.

AGENTS DE COLONISATION ET MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps s'adresser à l'Honorable J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec. Pour des renseignements plus détaillés sur les régions de colonisation, on pourra s'adresser aux agents ou missionnaires-colonisateurs.

M. L.-E. Caruful, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. Emile Marquette, agent d'immigration, 82 rueSaint-Antoine, Montréal, P.Q.

M. J.-N. Jutras, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'Abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur, Hôtel du Gouvernement, Québec, P. Q.

R.-P.-M. Marion, dominicain, missionnaire colonisateur, 301 Grande-Allée, Québec.

L'Abbé Bergeron, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Chicoutimi. Adresse : Chicoutimi, P.Q.

L'Abbé G. David Jean, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Rimouski. Adresse : Evêché de Rimouski, P.Q.

M. l'Abbé G. Racette, missionnaire colonisateur pour le diocèse de Joliette. Adresse : Saint-Guillaume-Nord, comté de Jolette.

M. J.-N. Gastonguay, président de la Ligue Nationale de colonisation, 111 Côte Lamontagne, Québec, P.Q.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total $60., est payable en 6 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement, avec intérêt de 6%.

CETTE VENTE est faite aux conditions suivantes, savoir:

1o L'acquéreur devra payer un sixième comptant et la balance du prix de vente en cinq versements égaux annuels avec intérêt à 6 % de la date de la vente ;

2o. Il devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre à défricher davantage ;

3o. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura ainsi défriché ;

4o. Il devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds par 20, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes ;

5o. A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25 et une étable d'au moins 15 pieds par 20 : les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;

6o. Les lettres patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot, aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture en vue de récolte profitable. Cinq acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourables ;

7o. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques ;

8o. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;

9o. Cet octroi est aussi sujet aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la Province.

10o. Le Ministre de la Colonisation des Mines et des Pêcheries pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu.

3

CARTE
PERFORÉE

BNQ
C 000 206 147